

## Réductions possibles et partenariats financiers

### 1 – Les cartes de quotient

Les villes de Petit-Couronne et Grand-Couronne appliquent un tarif préférentiel aux Couronnais qui sont titulaires d'une carte de quotient : cela se traduit par la modulation du tarif selon un pourcentage basé sur le quotient familial.

Exemple de cotisation trimestrielle pour une activité (premier enfant) :

Grand-Couronne					Petit-Couronne				
Taux de participation	Abattement	Éveil initiation	Cycle 1-2	Cycle 3	Tranche	Abattement	Éveil initiation	Cycle 1-2	Cycle 3
jusqu'à 26 % (A)	65%	15,57€	32,15€	51,05€	1	79,00%	9,34€	19,29€	30,63€
entre 27 et 48% (B)	60%	17,79€	36,75€	58,35€	2	68,00%	14,23€	29,40€	46,68€
entre 49 et 63% (C)	50%	22,24€	45,94€	72,93€	3	60,00%	17,79€	36,75€	58,35€
entre 64 et 77% (D)	40%	26,68€	55,12€	87,52€	4	52,00%	21,35€	44,10€	70,02€
entre 78 et 90% (E)	30%	31,13€	64,31€	102,11€	5	44,00%	24,91€	51,45€	81,69€
entre 91 et 100% (F)	10%	40,03€	82,68€	131,28€	6 et plus	0%	44,47€	91,87€	145,87€
au delà de 100%	0%	44,47€	91,87€	145,87€					

### 2 - l'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire)

L'APEC vient également en aide aux familles pour l'acquisition du matériel nécessaire à la pratique de la musique ou de la danse au sein du Conservatoire, mais aussi pour l'organisation de sorties culturelles des élèves ou le financement des déplacements de formation à l'extérieur. Les dates de retrait et de retour des dossiers de demande de bourses sont communiquées par voie d'affichage et par l'intermédiaire des professeurs. Ces dossiers sont à retourner généralement pour début décembre.

Les aides sont attribuées sur dossier en fonction des critères de ressources. Si vous pensez pouvoir en bénéficier, il faut obligatoirement fournir une preuve d'achat (facture acquittée, ticket de caisse...). Pensez à les conserver en début d'année.

### 3 - Le Pass'Jeunes 76 du Conseil Général

C'est une aide financière accordée par le Département pour alléger le coût de la pratique sportive, culturelle et artistique des jeunes.

Renseignements au 02 35 52 64 28 ou passjeunes76@seinemaritime.fr

Le Pass Jeunes 76, c'est une prise en charge de 50 % du montant de l'inscription annuelle pour les structures culturelles (cotisation annuelle). La pratique d'une activité sportive et d'une activité culturelle simultanément est possible. Le montant de l'aide ne peut excéder 60 € pour la 1ère inscription choisie et 40 € pour la 2e soit une aide maximale de 100 € par an et par enfant pour une pratique sportive et artistique.

### 4 – Contrats Partenaires Jeunes (CPJ) - Contrats Loisirs Jeunes (CLJ)

**CPJ Grand-Couronne** : pour tout renseignement, contacter l'animateur référent du service jeunesse au 06.02.05.74.25

Montant de l'aide : 120 euros maximum par enfant. Ce montant intègre la pratique de l'activité et l'équipement. En contrepartie, les enfants et les jeunes s'engagent dans une action éducative et citoyenne.

**CLJ Petit-Couronne** : pour tout renseignement, contacter la maison de la solidarité au 02.32.11.64.70

Dispositif en partenariat avec la CAF de Seine-Maritime. Dossier et pièces justificatives à fournir à partir du 6 septembre 2021

### 5 - Le bon "Temps libre" de la CAF

Aide nominative proposée par la CAF en fonction de votre situation. Renseignements directement auprès de votre CAF.

### 6 - Partenariat avec le CRR de Rouen

Pour les élèves suivant leur cursus dans les 2 établissements, il est prévu que la structure dans laquelle l'élève étudie sa discipline dominante est appelée "premier établissement" et que la 2e structure d'accueil applique à ces élèves une réduction forfaitaire de 50 % sur leurs frais de scolarité. Pour bénéficier de cette réduction, les étudiants concernés devront produire le justificatif de leur inscription auprès du 1er établissement.

Pour les élèves en classe à horaires aménagés et en TMD qui suivraient leur cursus dans les 2 établissements, il est convenu qu'ils devront s'acquitter des frais de dossier de chaque structure mais qu'ils bénéficieront de la gratuité des enseignements dans le 2e établissement.

### 7 - Elèves non inscrits à l'année (périodes plus courtes et ponctuelles, partenariat 106)

**Cours d'instruments individuels "ponctuels"** (formule valable une seule fois par personne)

Formule 1 : Bilan seul (1 heure).....30,00 €

Formule 2 : Bilan + 2 cours de 40 minutes.....70,00 €

Formule 3 : Bilan + 4 cours de 40 minutes.....110,00 €

**Cours d'instruments collectifs 2 à 4 personnes**, tarif par personne

Formule 1 : Bilan seul (1 h 30).....20,00 €

Formule 2 : Bilan + 2 cours de 1 heure.....70,00 €

Formule 3 : Bilan + 4 cours de 1 heure.....110,00 €

**Cours de Formation Musicale sur 1 trimestre** (après 2 séances gratuites) renouvelable jusqu'à 2 fois sur une seule année scolaire.....60,00 €

### 8 - Les locations d'instruments (tarifs au trimestre)

	GC/PC	Métropole	Réductions pour les couronnais en fonction du quotient familial			
			GC		PC	
(A) guitare, clarinette en ut	21,00 €	48,50 €	A	65%	1	84,00%
(B) violon, alto	27,75 €	68,66 €	B	60%	2	68,00%
(C) cor, cornet, trompette, trombone	32,98 €	76,85 €	C	50%	3	52,00%
te traversière, clarinette, saxophone, contrebasse, tuba, luth	39,61 €	85,21 €	D	40%	4	36,00%
(E) hautbois, cor anglais, basson, xylophone, violoncelle	44,99 €	93,60 €	E	30%	5	20,00%
(F) flûte à bec	10,50 €	21,00 €	F	10%		